

La loi sur l'engagement des militaires, votée le 17 septembre 1982, a permis de rétablir le statut de la profession des armes. Elle a été votée à l'Assemblée nationale le 17 septembre 1982, à l'issue d'un débat très animé. Elle a été promulguée le 22 septembre 1982. Elle a été publiée au Journal officiel le 23 septembre 1982.